

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents** : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

**Procurations** : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAOUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA

**Membres absents excusés** : Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

**Membres absents** : Chloé MARTINEZ

### Point n°23 – Vote du Budget Primitif 2019 – ZAC des Coteaux

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 27
33	19	8	pour : 27 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu les articles L. 2312-3 et 4 et R. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du Budget de la Commune,

Considérant que le Code Général des Impôts précise que les opérations assujetties à la T.V.A. doivent être individualisées dans un compte distinct,

Vu la délibération en date du 21 décembre 1995 (point n° 1) décidant qu'à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau plan comptable M14, le budget sera voté par nature pour la section de fonctionnement et, par nature et par opération, pour la section d'investissement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 avril 2019,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

➤ de voter le Budget 2019 - de la ZAC des Coteaux, qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 36 500 591,08 €
- en section d'investissement à 32 721 032,08 €

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits sont votés par chapitre défini par l'arrêté du 11 janvier 1995.

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019